

Le dispositif AEDR dépend de l'Association Rénovation, qui est la seule à la proposer sous cette forme et appellation en Gironde.

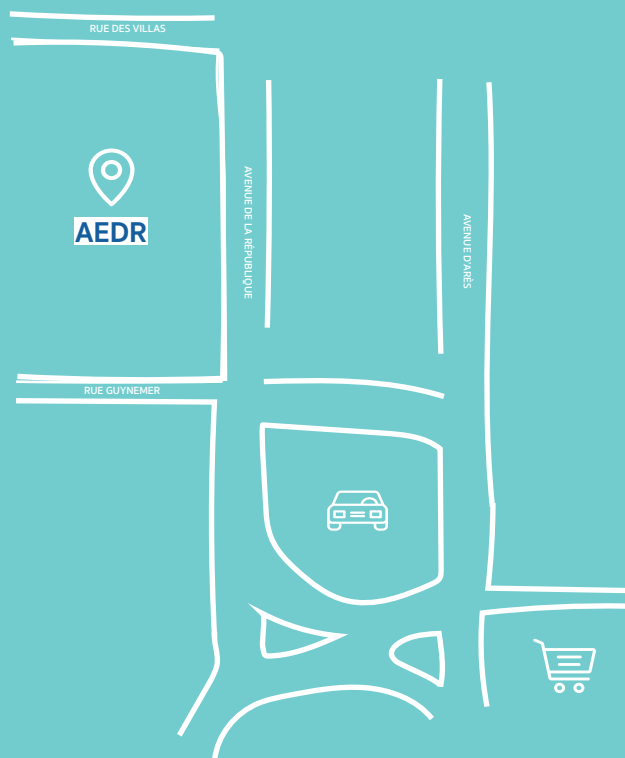
LE SERVICE A.E.D

Depuis 1972, le service d'Aide Educative à Domicile a pour but d'accompagner des familles confrontées à des difficultés d'ordre éducatif tout en maintenant les enfants dans leur milieu habituel de vie. Il aide père et mère à mieux occuper leur place parentale. Le service intervient dans le champs de la protection de l'enfance, dans une dimension préventive. Le service développe des accompagnements de type : Aide éducative à domicile (**AED**), Aide éducative à domicile renforcée (**AEDR**), Actions collectives, Accueil éducatif de prévention (**AEP**) et le Placement éducatif à domicile (**PEAD**).

ASSOCIATION RÉNOVATION

L'Association Rénovation s'est donné pour but d'aider toute personne en difficulté sociale ou psychique à vivre mieux et à s'insérer dans la société. L'Association est spécialisée dans l'accompagnement d'enfants, d'adolescents et d'adultes dans les secteurs du sanitaire, du médico-social ou du social. Elle compte aujourd'hui plus de 600 professionnels, répartis entre 15 établissements.

VENIR À L'AEDR



SERVICE AEDR

287-293 avenue de la république
33200 BORDEAUX
tél. : 05 57 19 01 48
@ : www.renovation.asso.fr

AEDR

AIDE ÉDUCATIVE À DOMICILE RENFORCÉE

ASSOCIATION RÉNOVATION



Retrouvez l'Association
Rénovation sur



AIDE ÉDUCATIVE À DOMICILE RENFORCÉE

L'AEDR propose une aide soutenue aux familles confrontées à des difficultés : mal-être, conflits, violences ... C'est une mesure administrative qui nécessite l'accord des détenteurs de l'autorité parentale de chaque enfant.

La durée d'intervention est de 9 mois, renouvelable une fois. Un bilan est réalisé avant l'échéance avec la famille, l'équipe AEDR et l'assistante sociale de secteur.

Ce dispositif a pour objet de s'appuyer sur les compétences parentales pour aider la famille à construire les réponses les plus adaptées à ses besoins et favoriser son épanouissement.

Le service d'AEDR est composé d'une éducatrice spécialisée, d'un éducateur spécialisé, d'une psychologue et d'un chef de service.

Il peut s'appuyer sur le dispositif interne des Actions Collectives.

QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

Des objectifs concrets sont déterminés avec la famille. L'éducateur intervient chaque semaine à domicile lors d'entretiens individuels ou familiaux ou sur l'extérieur : sorties, activités, ateliers, accompagnement dans des démarches. Les éducateurs peuvent intervenir à deux.

Le service d'AEDR peut soutenir les parents dans le lien avec les différents partenaires de l'éducation nationale, de l'action sanitaire, sociale, centre de loisirs, colonies, accueil relai...

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Tout parent résidant sur le Pôle Territorial du Médoc peut demander cette aide éducative. Le Pôle regroupe les Maisons des Solidarités (MDS) de LESPARRE, de PAUILLAC et de CASTELNAU.

La mesure s'adresse à tous les enfants présents au domicile de 0 à 17 ans et aux parents, même séparés, dans le respect de l'exercice de l'autorité parentale.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

L'Aide Éducative À Domicile Renforcée est mise en œuvre sur la base d'un contrat passé entre le Conseil Départemental de la Gironde représenté par le Responsable de la Maison des Solidarités du secteur (MDS) et chaque détenteur de l'autorité parentale.

Tout parent qui rencontre des difficultés peut solliciter un rendez-vous avec une assistante sociale de la MDS de son secteur qui pourra évaluer la situation et proposer le cas échéant cette mesure d'aide.

LES MAISONS DÉPARTEMENTALES DES SOLIDARITÉS (MDS)

MDS CASTELNAU DE MÉDOC

1 rue André Audubert
33480 CASTELNAU DE MÉDOC

 05 57 88 84 90


MDS DE PAUILLAC

Place Mal de Lattre de Tassigny
33250 PAUILLAC

 05 57 88 84 90

MDS DE LESPARRE MÉDOC

21 rue du Palais de Justice
33340 LESPARRE-MÉDOC

 05 57 88 84 90